

ARTICLE 1 : TENUE

Les stagiaires doivent se présenter au centre de formation dans une tenue correcte et adopter un comportement respectueux à l'égard des formateurs, des tuteurs, du personnel administratif et des autres stagiaires.

Tout comportement portant atteinte au bon déroulement de la formation pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

SOLIDERIA décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels des stagiaires.

ARTICLE 2 : ASSIDUITE

Les stagiaires sont tenus de suivre la formation avec assiduité et ponctualité.

Toute absence doit être signalée le jour même au secrétariat de SOLIDERIA et justifiée dans les meilleurs délais.

Pour toute absence supérieure à trois jours, un certificat médical ou un arrêt de travail devra être transmis.

Toute absence est mentionnée sur l'état de présence transmis, le cas échéant, aux financeurs.

Les retards répétés ou absences injustifiées pourront entraîner des sanctions disciplinaires.

En cas d'absences injustifiées ou fréquentes, le stagiaire s'expose à une exclusion de la formation.

ARTICLE 3 : HYGIENE ET SECURITE

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans les locaux.

Il est interdit :

De manipuler le matériel sans autorisation du formateur

De fumer ou vapoter dans les locaux

D'introduire des boissons alcoolisées ou substances illicites

D'introduire tout document, image ou support contraire à la loi ou aux bonnes mœurs

Toute infraction aux règles d'hygiène et de sécurité pourra donner lieu à une sanction disciplinaire immédiate.

Les stagiaires doivent se conformer aux consignes d'évacuation incendie affichées dans les locaux.

ARTICLE 4 : SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constituent notamment des fautes disciplinaires :

Perturbation du bon déroulement de la formation

Dégradation volontaire des locaux ou du matériel

Injures, menaces ou violences

Manque de respect envers le personnel ou les autres stagiaires

Refus de suivre l'enseignement

Mauvaise volonté persistante

Les sanctions applicables sont :

Avertissement écrit

Exclusion temporaire

Exclusion définitive

Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le directeur ou son représentant envisage une sanction ayant une incidence sur la présence du stagiaire dans la formation, la procédure suivante est appliquée :

Convocation écrite du stagiaire (lettre recommandée ou remise contre décharge), précisant l'objet, la date, l'heure et le lieu de l'entretien

Possibilité pour le stagiaire de se faire assister par une personne de son choix appartenant à l'organisme de formation

Entretien au cours duquel les motifs de la sanction sont exposés et les explications du stagiaire recueillies

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée notifiée au stagiaire.

ARTICLE 5 : REPRESENTATION DES STAGIAIRES

Dans les stages d'une durée supérieure à 200 heures, il est procédé à l'élection simultanée d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, au scrutin uninominal à deux tours.

Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles.

Le scrutin a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début de la formation.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions cessent lorsqu'ils ne participent plus à la formation.

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des formations et les conditions de vie des stagiaires. Ils présentent les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières.

ARTICLE 6 : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ / PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre de ses activités de formation, SOLIDERIA est amenée à collecter et traiter des données personnelles conformément :

À la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée

Au Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679 – RGPD)

Les données sont collectées uniquement pour :

Le suivi administratif et pédagogique

Le respect des obligations légales et contractuelles

Les relations avec les financeurs

Les enquêtes de satisfaction

Les données sont conservées pour la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies et aux obligations légales.

Les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation du traitement.

Ces droits peuvent être exercés auprès de :

Marie	Florence	DABRIN
Correspondant		RGPD
direction@solideria.corsica		
04 95 46 30		84
L'Attellu – 15 ZA Cantone – 20260 Calvi		

Un recours peut être introduit auprès de la CNIL en cas de litige.

Par ailleurs, SOLIDERIA impose contractuellement le même niveau de protection des données personnelles à ses sous-traitants ou prestataires.

Règlement Intérieur 2/2

A quoi servent les données susceptibles d'être collectées ?

1. Moyens de collecte de vos données

Dans le cadre de nos relations, vous êtes susceptibles de nous communiquer vos données personnelles par différents moyens et notamment sur nos sites internet, lors d'une souscription à la e- newsletter, lorsque vous participez à un atelier collectif ou un suivi individuel, lorsque vous publiez des commentaires sur nos pages de réseaux sociaux, ou lorsque vous nous transmettez de toute autre manière vos données personnelles.

2. Finalités de traitements et bases juridiques

Vos données sont principalement utilisées à des fins de suivi individualisé de votre projet, voire d'information et enquêtes de satisfaction de nouveaux services et formations destinés à soutenir votre projet professionnel, de réponse à des demandes d'informations.

Outre les cas où votre consentement a été recueilli (notamment pour vous communiquer des informations personnalisées), le traitement de vos données pour les différentes finalités susvisées est notamment nécessaire :

- pour assurer l'exécution de votre suivi dans de bonnes conditions,
- pour respecter une obligation légale et de restitution auprès de nos conventions de formation et/ ou d'accompagnement,
- aux fins des intérêts légitimes poursuivis par SOLIDERIA (notamment développer des nouveaux services et offres, améliorer le suivi, etc.).

Combien de temps vos données sont-elles conservées ?

SOLIDERIA s'engage à conserver vos données personnelles pour une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées. De plus, SOLIDERIA conserve vos données personnelles conformément aux durées de conservation imposées par les lois applicables en vigueur.

Qui est susceptible d'accéder à vos données personnelles ?

1. Destinataires de vos données

Les données collectées sur le site internet sont susceptibles d'être communiquées au personnel habilité de SOLIDERIA à ses partenaires ou à ses prestataires de services annexes, dans le cadre de l'accomplissement de tout ou partie des prestations visées ci-dessus. Nous vous rappelons que dans ce cadre, SOLIDERIA demande à ses prestataires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de protection de ces données.

2. Comment exercer vos droits ?

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous pouvez, à tout moment, exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression des données vous concernant ainsi que vos droits de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de vos données personnelles.

Ces droits s'exercent par courrier ou mail à l'adresse suivante :

Marie Florence DABRIN / correspondant RGPD
direction@solideria.corsica
04 95 46 30 84
L'attellu – 15,ZA CANTONE – 20260 CALVI

Dans ce cadre, nous vous prions de bien vouloir accompagner votre

demande des éléments nécessaires à votre identification (nom, prénom, e-mail) ainsi que toute autre information nécessaire à la confirmation de votre identité.

Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles et notamment du RGPD.

Modifications

SOLIDERIA se réserve le droit d'adapter la politique de protection des données personnelles et s'engage à vous informer sur son site internet des changements ou compléments.

Cette version a été élaborée le 24 février 2026.